

Motion contre l'augmentation des droits d'inscription pour étudiant(e)s extra-communautaires

Le programme "Bienvenue en France" annoncé par le gouvernement prévoit une multiplication par 10 à 16 des droits d'inscription des étudiants extra-européens (2 770 euros pour la licence contre 170 aujourd'hui, 3 770 euros pour le master et le doctorat contre 243 et 380 actuellement) dans les universités françaises.

Cette explosion des droits d'inscription pour les étudiants extra-européens est une mesure de sélection sur des critères financiers qui contredit le principe constitutionnel d'égalité ainsi que l'article 26 de la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948 ("l'accès aux études supérieures doit être ouvert en pleine égalité à tous en fonction de leur mérite"), elle est discriminatoire et représente une forme d'exclusion.

Loin des objectifs affichés, c'est un appauvrissement du recrutement des étudiant-e-s accueilli.e.s en France qui se prépare. Nos équipes de recherche ont pourtant cruellement besoin de doctorant-e-s très qualifié-e-s qui nous manqueront demain si les mesures annoncées se concrétisaient. De plus, ce projet pourrait être le prélude à une hausse des frais d'inscription étendue à tous les étudiants comme suggéré la cour des comptes (<https://www.ccomptes.fr/fr/publications/les-droits-dinscription-dans-lenseignement-superieur>). Les droits d'inscriptions ne peuvent et ne doivent pas être le moyen de compenser la sous-dotation des universités.

Les membres du LIPN demandent au gouvernement de retirer ce projet et au Conseil d'Administration de l'Université Paris 13 de d'ores et déjà s'engager à ne pas appliquer une telle mesure qui priverait notre université de la richesse et de la variété des publics qui la fréquentent.